

**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 avril 2022, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté, à la séance ordinaire du 3 mai 2022, le second projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-149** modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Ce second projet contient la disposition suivante qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-149 a pour objet:

- Modifier le règlement d'urbanisme afin de permettre l'aménagement des cases de stationnement requises pour qu'un usage puisse être localisé en tout ou en partie sur un autre terrain que celui de l'usage desservi.

Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte toutes les zones S11017, S11015, S11014, S11011, S11016, S11022, S11023, C11018 et C11019 (voir la carte des zones jointe).

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du secrétariat d'arrondissement dans les huit jours du présent avis, soit du 12 mai au 19 mai 2022;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau du secrétariat d'arrondissement, aux heures habituelles de bureau.

Dans le cas où aucune demande valide n'a été reçue à l'égard de ce second projet de règlement, cette disposition pourra être incluse dans un règlement ou une résolution qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement peut être consulté au Bureau du citoyen, au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, H4M 2M7, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 11 mai 2022

Benoît Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement

